



**DOCUMENT À REMETTRE AUX PARENTS
EN DÉBUT D'ANNÉE**

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2023-2024
6^e année**

COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE QUE VOUS RECEVREZ DURANT L'ANNÉE

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE :

Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant **dans la semaine du 9 octobre 2023**.

PREMIER BULLETIN (20 % de l'année)

- Étape du 30 août 2023 au 3 novembre 2023.
- Le bulletin sera remis aux parents **dans la semaine du 13 novembre 2023** via MOSAÏK portail parents.

***** Rencontre de parents les 16-17 novembre 2023.**

DEUXIÈME BULLETIN (20 % de l'année)

- Étape du 6 novembre 2023 au 23 février 2024
- Le bulletin sera remis aux élèves **dans la semaine du 11 mars 2024** via MOSAÏK portail parents.

** Une communication avec les parents des élèves à risque sera effectuée

TROISIÈME BULLETIN (60 % de l'année)

- Étape du 26 février 2024 au 21 juin 2024
- Le bulletin sera disponible aux élèves **dans la semaine du 1^{er} juillet 2024** via MOSAÏK portail parents.

Diverses **communications** seront faites par le titulaire et les autres intervenants auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

* Vous trouverez un commentaire sur une ou l'autre des compétences à chaque bulletin.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 2	Bulletin 3
Exercer son jugement critique			
Organiser son travail	X		
Savoir communiquer		X	
Savoir travailler en équipe			

Évaluation des apprentissages (6^e année du primaire)

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 20 %	Résultat inscrit au bulletin 60 %
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %)	X	X	X
	Écrire (40 %)	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45 %)	X		X
	Comprendre des textes lus et entendus (35 %)		X	X
	Écrire des textes (20%)		X	X
Science et technologie (100%)			X	X
Univers social (100%)		X	X	X
Arts (100%)		X	X	X
Art Dramatique (100%)		X	X	X
Éducation physique et à la santé (100%)		X	X	X
Éthique et culture religieuse (100%)			X	X

*** Les épreuves obligatoires (4^e année, français) et 6^e année (maths) sont pondérées à 10 % de l'année. Les dates vous seront partagées lorsque disponibles.**

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de tests, de travaux, de situations d'évaluation ou tout autre moyen pour vérifier la progression des apprentissages.

Dans chacune des disciplines, différents moyens seront utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda, travaux envoyés à la maison, etc.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

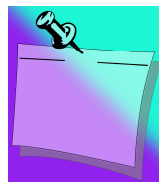
Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEQ à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/accueil/>

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé pour communiquer, au besoin des commentaires liés aux forces et aux difficultés de votre enfant. De plus, différents moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents :

- . les messages de l'enseignante,
- . l'utilisation de Mozaïk,
- . les appels téléphoniques ou les courriels,
- . la présentation du portfolio par l'enfant
- . etc.



Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.